

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MIELANGES RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 7 Avril 1848.

No. 60.

RAPPORT

De la Société d'Agriculture du Bas-Canada, soumis à l'Assemblée Générale Annuelle des Membres, tenue à l'Hôtel Donegan, Montréal, le 21 mars 1848.

Il s'est écoulé une année depuis la fondation de la Société, et bien que cette Société n'ait pas encore pu atteindre tous les objets pour lesquels elle s'est organisée, elle a cependant la satisfaction de pouvoir annoncer qu'elle a fait quelques progrès. Elle a d'abord publié dans les langues française et anglaise, et communiqué par tout le pays "les principaux objets de la Société," "les règles" qui doivent la diriger, et une "adresse au public" pour lui demander son aide et sa coopération, afin de remplir ses vues pour l'amélioration de l'Agriculture. Elle a ensuite commencé la publication, le 1er janvier dernier, du "Journal d'Agriculture et Procédés de la Société d'Agriculture du Bas-Canada," et cela dans les langues française et anglaise. Elle est heureuse de pouvoir faire rapport que ces journaux ont une circulation fort étendue, que le journal anglais a près de mille souscripteurs et que le journal français en a trois mille, et qu'il y a toute apparence que la circulation en deviendra encore beaucoup plus étendue avant la fin de l'année.

La Société s'attend que ces publications feront naître un intérêt général pour l'Agriculture, qu'elles fourniront beaucoup d'informations utiles, et donneront une instruction pratique, dans la science de l'Art de l'Agriculture. Les colonnes de ces journaux sont ouvertes à toutes communications utiles sur ces objets, tandis que d'une autre part tout article, qui pourrait offenser une classe ou un parti quelconque, en est strictement exclu, parce que le seul objet de ces publications est "l'augmentation des produits du Canada, en quantité et en valeur."

Comme on peut s'en faire une idée, les dépenses encourues pour ces publications sont fort considérables, et rendent nécessaire que les souscriptions soient payées aussitôt que possible, afin que la Société puisse rencontrer les engagements qu'elle a contractés, et vu qu'elle n'a aucun autre fonds à sa disposition.

La Société n'est pas encore en état de pouvoir adopter des mesures pour l'établissement d'Écoles d'Agriculture et de Fermes-Modèles, quoique plusieurs propriétaires fonciers aient offert à la Société de mettre pour un certain nombre d'années des fermes à sa disposition pour cet objet. Les Séminaires de St. Hyacinthe et de Ste. Anne ont aussi fait connaître qu'ils sont prêts à établir des Fermes-Modèles dans ces endroits, ainsi que des Ecoles pour fournir à de jeunes cultivateurs une Éducation Agricole, et l'Instruction pratique qui leur est nécessaire. Malgré toutes ces offres, la Société, n'ayant pas les fonds nécessaires à de pareilles entreprises, a dû différer, bien à contre-cœur, de prendre une part active à ce sujet. Elle est cependant convaincue que ce serait là le moyen le plus certain de procurer l'amélioration que demande l'Agriculture Canadienne, puisque l'on mettrait ainsi devant le peuple le système de culture le plus recommandable, qu'on le mettrait en opération, et que les résultats obtenus par ce système seraient examinés et expliqués soigneusement à tous les visiteurs.

Une Bibliothèque et un Musée Agricoles sont des accessoires que la Société d'Agriculture du Bas-Canada devrait avoir, afin de pouvoir atteindre avec fruit ses objets; cependant elle a encore à regretter que la Métropole de ce beau pays ne possède pas à l'heure qu'il est une Bibliothèque et un Musée Agricoles, qui ne le cèdent en rien à tous autres sur ce continent, chose si nécessaire pour ce pays qui dépend entièrement de l'Agriculture. La Société a des matériaux pour commencer une Bibliothèque qui augmenterait promptement et d'une manière qui la rendrait des plus utiles à la classe Agricole.

Quelque mépris que l'on affecte pour "l'Éducation Agricole par les livres," nous n'avons aucun autre moyen d'être au fait des améliorations introduites dans d'autres pays, par l'emploi du savoir et des capitaux, et au fait des résultats des expériences, qu'en lisant ce que les écrivains disent sur ce sujet. Le Musée devrait posséder les instruments agricoles les plus renommés ou au moins des modèles de ces instruments, et des échantillons choisis de toutes les graines propres au Canada. Il faudrait pour cela un endroit convenable, qui sans doute ne serait pas difficile à avoir à Montréal.

Dans le but de suivre autant que possible l'exemple donné par les Sociétés Nationales d'Agriculture des Îles Britanniques, la Société a le plus grand désir d'avoir une grande exhibition annuelle de produits agricoles, d'instruments, et de produits de nos manufactures domestiques, afin que les cultivateurs des différentes parties du pays puissent se connaître, qu'ils puissent examiner et apprécier par comparaison les différentes qualités, l'excellence et les défauts des produits agricoles et manufacturiers, et qu'ils aient ainsi des moyens d'information, d'instruction et d'encouragement; objets qui ne pourraient être atteints aussi bien d'une autre manière. La Société comprend que ces exhibitions, tenues annuellement dans différentes parties du pays, sont aussi nécessaires en Canada pour procurer l'avancement de l'Agriculture qu'elles le sont dans d'autres pays pour le même objet.

La Société reconnaît avec la plus grande satisfaction l'appui général et l'encouragement qu'elle a reçus de la part du Clergé Catholique Romain, dont plusieurs membres sont devenus membres à vie et membres annuels de cette Société, et qui en général ont soutenu au "Journal d'Agriculture." Sans cet appui, la Société est

persuadée qu'elle n'aurait pas des espérances de succès aussi flatteuses que celles qu'elle entretient et qu'elle se flatte de voir se réaliser parmi la population rurale. Pour tout dire, la Société reçoit de toutes parts les preuves les plus certaines qu'il existe actuellement le plus vif intérêt pour l'amélioration de l'Agriculture, amélioration qui s'obtiendra sans aucun doute, si l'on adopte des mesures propres à entretenir un sentiment aussi favorable.

La Société, voyant que la session actuelle de la Législature ne devait pas être de longue durée, a cru devoir différer de faire application pour obtenir une allocation d'argent.

La Société soumet à cette Assemblée un compte-rendu de ses procédés et un état complet de ses recettes et de ses dépenses pour l'année écoulée.

La Société fait remarquer en terminant que, si cette Assemblée approuve ce qui a été fait pour commencer et est convaincue que les objets, pour lesquels cette Association a été formée, sont recommandables et propres à procurer la prospérité générale du peuple, elle adoptera de suite des mesures pour assurer la continuation, d'une manière prospère, de ce qui a été commencé, et qui ne peut s'accomplir que par l'union des deux classes qui sont convaincues que toutes les classes des Canadiens sont profondément intéressées à voir prospérer l'Agriculture, et à avoir des produits d'excellente qualité et en grande abondance.

Le tout respectueusement soumis.

ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS.

Montréal, 28 mars 1848.

Il s'est tenu, ce jour à l'Hôtel Donegan, une assemblée des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, en conformité à avis donné par écrit aux Directeurs.

Présents: L'hon. A. N. Morin, l'hon. Col. Taché, l'hon. Wm. Badgley, major Campbell, et MM. John Yule, A. Pinsonnault, J. B. Meilleur, S. C. Monk, J. E. Guillaumont, T. Bouthillier, Wm. Evans.

Il a été proposé par le major Campbell, secondé par l'hon. Col. Taché, que l'hon. A. N. Morin soit élu président de la société. Adopté unanimement.

Ensuite on procéda à l'élection des vice-présidents, qui sont: les honorables col. Taché, P. H. Knowlton, P. P. Bruneau, MM. Dr. Bouthillier, James Gibb et R. N. Watts.—William Evans, écriv. fut réélu secrétaire.

Le comité de journal fut composé comme suit: Hon. A. N. Morin, hon. Col. Taché, major Campbell, hon. Wm. Morris et M. S. C. Monk.

Le comité de finances fut alors nommé et composé des honorables A. N. Morin et Adam Ferrie, et de M. John Yule.

Le comité d'exécution fut aussi nommé et composé de l'hon. A. N. Morin, major Campbell et M. Alfred Pinsonnault.

Le major Campbell proposa ensuite, secondé par M. Pinsonnault, de nommer M. George Shepherd, grenetier de la Société; ce qui fut adopté. Après quoi, le secrétaire reçut ordre d'écrire à M. André Vandandaguo, lui demandant d'accepter sa nomination comme un des directeurs de la Société; et l'assemblée s'est séparée.

M. W. EVANS.
S. S. A. B. C.
(Journal d'Agriculture.)

PISE ET FLORENCE

Le Campo-Santo.—Peinture de l'enfer.—Femmes à la broche.—Avis aux médecins.—Purgations Italiennes.— Quel brave homme c'était que mon hôte.—Assassins fréquents.—Qu'ils sont dus à la philanthropie.

Suite.

Les médecins italiens usent volontiers des purgatifs. On m'ordonna un jour une médecine, ce fut l'acqua del letucccio. Je comptais avaler le matin deux cuillerées de cette drogue, et tâcher d'en oublier le dégoût en me rendormant. Le lendemain, dès l'aube, je vis entrer mon hôte, chargé d'un énorme fiasco, qu'il avait quelque peine à soutenir sur ses bras, et qui donnait plutôt l'idée d'un bain que d'un breuvage. Il m'avoua que c'était ma médecine.—Est-ce que vous prétendez me passer cela au travers du corps m'écriai-je comme la Brinvilliers dans le récit de Mme de Sévigné.—Où s'arrête-t-elle l'hôte d'un grand sang-froid. C'était bien de quoi nous noyer tous deux, mais quand il m'assura que les gens scrupuleux, qui tenaient à se médicamenter en conscience, buvaient deux cruches comme celle-là dans leur matinée, je lui répondis que c'était ce que nous appelions autrefois en France la question extraordinaire. L'acqua del letucccio ne me fit rien, non plus que de l'eau pure.—Je le crois bien, disait le bonhomme, vous n'en avez bu que trois verres.

Au surplus, puisqu'une occasion se présente de le proclamer, quel homme que ce bonhomme, quelle digne femme que sa femme! quelle famille! quelle discrétion! quelle charité! quelle délicatesse! Je ne crains pas de dire que j'aurais trouvé moins de soins, de savoir-vivre, de vraie politesse dans un château de fraîche date des environs de Paris que chez mes bons Pisans, que je payais à tant le mois; je les payais, oui, et j'en avais honte, mais du moins nous n'avons jamais combattu, débattu, marchandé. Je le crois qu'ils avaient honte aussi. Je les payais, que dis-je! je ne les payais pas, car on ne saurait payer, tant d'égards, tant de complaisances, tant d'intelligence et respectueuse liberté, qui me faisaient croire après quelque mois, que j'étais de cette simple et honnête famille. Il m'arriva, comme j'ai dit, d'être malade à demeurer au lit. L'hôte voulait passer les nuits à mes côtés, couché sur un mauvais matelas. Je ne me rappelle pas sans attendrissement sa grande taille et sa tête blanche s'inclinant pour m'essuyer les pieds ou sortir du bain; ce que je ne souffris jamais. Il n'eût pas fait mieux pour son fils. Il demeura des heures entières auprès de moi sans parler, de

peur d'être importun; et quand je le priais comme un enfant gâté de me raconter des histoires, il souriait, voyant que je n'étais pas si mal qu'il croyait: il commençait alors des récits du temps de l'Empire, de notre empire, l'Empire Française, c'est-à-dire des exactions, des violences, des impiétés commises dans les églises par les soldats ou par leurs chefs. C'est surtout par là que ces temps héroïques ont frappé l'imagination de ces bonnes gens; ou bien encore il me donnait les détails du dernier assassinat, car une chose qu'il faut bien dire, au risque de scandaliser les faibles, on assassine volontiers en Toscane. Trois jours après mon arrivée, j'eus à dire qu'un cuisinier venait de couper la gorge à sa femme à deux pas de chez moi; passe pour celui-là, il arrive partout les malheurs. Peu après, un menuisier, irrité contre l'apprenti de la boutique, le rencontre chez un marchand de pains de châtaigne, le poursuit; l'enfant se réfugie chez un apothicaire dont il enfonce la porte vitrée; il se jette là derrière un comptoir; l'autre l'y joint et lui plante trois fois son couteau dans la gorge, avant que l'apothicaire ni sa femme aient eu le temps d'accourir. Nous causions de cet événement un jour à table dans une maison honorable, où l'on se réjouissait d'avoir pu retenir à dîner la mère de la maîtresse du lieu; cette mère vénérable habitait une belle maison de campagne à trois lieues de la ville. Je fis peu d'attention à cette digne dame, que je voyais pour la première fois. Le lendemain, j'apprends qu'elle vient d'être assassinée dans sa maison des champs. On la frappa elle et sa servante de cuisine, à huit heures du soir, comme elles étaient sur le point d'aller à convivazione, c'est-à-dire passer la soirée dans une famille voisine. Elles furent trouvées dans une mare de sang, chausées de leurs patins de campagne, près d'une tasse de café à demi-vidée, que la maîtresse avait coutume de prendre à cette heure. La dame avait trente-huit blessures, la servante quarante-deux. On reconnut les atteintes d'instruments divers, pioches, fourches, couteaux. Ces catastrophes successives me donèrent à réfléchir; j'eus la fantaisie de les marquer dans mes notes. J'y trouve environ dix assassinats dans l'espace de cinq mois. Je ne compte pas les suicides, les meurtres de la banlieue et les coups de couteau sans conséquence, dont on ne meurt pas. Mais, ne direz-vous, cher ami, comment ce peuple si bon, si doux... Voici le mystère: la peste de mort n'existe pas en Toscane. On y tue un homme à moins de trois ans de fers. Pourquoi s'en priver! La peine peut aller, à la rigueur, jusqu'aux galères à perpétuité; mais il est si facile d'échapper la loi! Vous coulez votre homme la nuit, escorté de deux ou trois amis; il se rebiffe, vous l'insultez, vos amis l'entourent, et dans l'algare vous lui débitez trois ou quatre coups de sylet, selon le besoin. Vous n'êtes plus un assassin, c'est une ruffia, une mèche, une échafourée ou à péri par malheur un pauvre diable; le tribunal prend le tout en considération et vous condamne à deux ou trois ans [je ne sais trop] de travaux forcés. Il vous reste en outre la voie des sollicitations et du recours en grâce. C'est trop juste. Je ne suis, mon ami, si vous serez de mon avis. Je ne vois rien dans le monde de plus lâchement atroce que ces philosophes bérains et ces gouvernements philanthropes qui livrent de sang-froid les honnêtes gens qu'ils devraient défendre au couteau des assassins qu'ils devraient punir. N'est-ce pas là rendre à chacun le glaive et dissoudre la société indigne de le tenir? Je me sens frémir quand je songe que le supplice d'un scélérat qu'on laisse vivre eût prévenu l'horrible mort de dix victimes innocentes qu'il a égorgées. Car supprimer la peine de mort pour les assassins, c'est la maintenir uniquement pour les honnêtes gens que les assassins assassinent. Mais qui a pu souffler ces doctrines terribles sur la douce Toscane? Il faut en accuser le philosphisme du dernier siècle, qui se crut meilleur que la religion, qui gâta le bon sens de certains princes d'Allemagne, et qui a laissé dans leurs maisons quelques vestiges de ses traditions; il faut en accuser le mauvais livre de Beccaria pour les délits et contre les peines, qui empoisonna le jugement des plus honnêtes juristes en s'insinuant par le cœur. Enfin, l'un de ceux-ci, le vénérable Carmignani, qui vient de mourir, composa un énorme tome pour prouver qu'il valait mieux cent fois laisser périr cent innocents que de punir un coupable, c'est-à-dire qu'il fallait plutôt tolérer mille assassins que de tuer un assassin, et qu'en conséquence il importait d'abolir la peine de mort. Que pouvait la Toscane contre de si bonnes raisons? Elle abolit la potence, et du même jour signa l'arrêt de mort d'un nombre illimité d'honnêtes personnes qui ne songèrent point à mal y compris mon apprenti menuisier et ma malheureuse voisine de table. Ce que devient la vie de l'homme dans ce malheureux pays, comment on en parle, combien on l'estime, c'est à frémir. La veille de mon départ de Pise, j'allai faire mes adieux à l'un de mes nouveaux amis. Je le trouvais en conversation suivie avec un jeune homme qui parlait fort osément, parfois avec un sourire, de coups de sylet, de médecine, de mort, de sang, de vengeance. Mon ami se retourna vers moi pour me mettre au fait.—On a tué le frère de Monsieur hier soir, sous le Borgo. Me voilà fort ému, plus ému que le frère de la victime et que celui qui l'écouait. Je demande pourquoi, le comment. La victime se mourait, le malheureux avait reçu dans les côtes trois ou quatre blessures profondes, de la main d'un étudiant; les médecins le saignaient, voyaient sortir un sang noir et désespéraient. Voilà ce que nous conta le frère avec son sourire sur les lèvres. A la vérité, il y avait quelque amertume dans ce sourire. Le meurtrier était en fuite, ou plutôt caché sans doute à deux pas de là.—Mais on l'arrêtera, m'écriai-je, on le jugera.—Que lui faire, Monsieur? une ruffia, une querelle de jeunes gens, un couteau tiré dans la colère. Deux ans de prison tout au plus. C'est tout ce qu'il en sera, ou plutôt il quittera quelque temps la ville, laissera l'affaire s'assoupir, fera parler pour lui, puis reparaitra tranquillement. Au surplus, poursuivit le frère du mourant, je serais fâché que la justice s'en mêlât, la chose me regarde.—Puis il expliqua qu'il était gêné pour le moment, qu'il venait de perdre un emploi qui le faisait vivre, que la mesaventure de son frère l'achevait et qu'il fallait absolument qu'il gagnât quelque chose comme un crime—tout me devenait indifférent, il faut... il faut que je fasse quelque chose... disait-il entre ses dents.—Je vous jure que ce garçon là ne paraissait pas du tout répentir par la pénalité de Beccaria et de Carmignani, non plus que touché de leur clémence. J'essayai de le rappeler à des sentiments chrétiens. Il me re-

garda, avec son même sourire, sans me répondre. Je m'en allai épouvanté. Je sus le même jour qu'il était lui-même un fort méchant sujet, son frère pareillement; mais cela n'autorise personne à donner des coups de couteau.

A continuer.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

PRISE DES TUILÉRIES.

La 5e légion, ayant son maire, son lieutenant-colonel, deux chefs de bataillons et plusieurs officiers en tête, marcha sur les Tuileries; elle était arrivée à la rue de l'Échelle, lors que des coups de feu se firent entendre sur la place du Palais-Royal; c'était le poste du Château d'Eau qui recommençait le combat. A l'instant la légion se précipita au feu, et avec elle les milliers de combattants qui la suivait.

Dans ce moment, le maréchal Gérard parut avec une branche de verdure à la main, engageant les combattants à cesser le feu. Le poste du Château d'Eau refusa, et le combat continua. Le maréchal revint au coin de la rue Saint-Honoré. Parut alors un officier du château portant en main un papier; c'était l'abdication de Louis-Philippe. La pièce fut prise des mains de l'officier par un lieutenant de la 5e légion, le citoyen Aubert-Roche, et remise, pour être conservée, au citoyen Lagrange, de Lyon. Le feu continuait. Il était à craindre que les troupes renfermées aux Tuileries ne vinssent prendre les combattants par le flanc. Une reconnaissance avait été faite. Il y avait, dans l'intérieur des grilles, près de 3,000 hommes d'infanterie, six pièces de canon en batterie et deux escadrons de dragons, sans compter les gardiens armés et quelques gardes municipaux. Cette force, protégée par la grille et l'artillerie, si elle était attaquée, pouvait, sur cette large place, donner lieu à une sanglante bataille; tout était à craindre. Un silence profond régnait, il n'était interrompu que par la fusillade de la place du Palais-Royal et quelques coups de fusil qui s'adressaient déjà aux troupes renfermées dans le château.

On venait d'apprendre que les 1re, 2e, 3e, 4e, 6e et 10e, légions, cernaient les Tuileries, que les autres étaient en marche. Le combat était imminent. Ce fut alors que le lieutenant Aubert-Roche, s'avancant vers la grille, près de la rue de Rivoli, fit demander le commandant des Tuileries. Celui-ci arriva tout effrayé.—Vous êtes perdus! lui cria le lieutenant; vous êtes cernés, et le combat va s'engager, si vous n'évécuez les Tuileries et ne les livrez à la garde nationale.

Le commandant, comprenant la position, fit ranger les troupes en ligne contre le château, sans les faire sortir. Avant, elles étaient échelonnées. Voyant que le mouvement de retraite ne s'opérait pas, le citoyen Aubert-Roche, accompagné du citoyen Lesueur, chef de bataillon du canton de Gagny-Rincy, qui s'était joint à la 5e légion courut à la grille de la rue Rivoli. Ces deux officiers frappent, s'annoncent en parlementaires; la grille s'ouvre, et tous deux, seules, le sabre à la main, entrent au milieu de la cour garnie de soldats; le commandant des Tuileries s'avance en disant qu'il fait retirer les troupes.—Ce n'est pas cela, répliqua le lieutenant; il faut évacuer le château, sinon il va arriver malheur.

Le commandant des Tuileries cauta alors les deux officiers devant la pavillon de l'Horloge, où se trouvaient plusieurs généraux et le duc de Nemours, tous la figure consternée.—Monsieur, dit le commandant des Tuileries, voici un excellent citoyen qui vous donnera les moyens d'éviter l'effusion du sang.—Que faut-il faire? répondit le duc de Nemours d'une voix tremblante et se adressant au lieutenant qui lui était présenté.—Monsieur, il faut évacuer à l'instant même le château, le livrer à la garde nationale, sinon vous êtes perdus. Le combat sera sanglant, les Tuileries sont cernées: la cinquième légion dont je fais partie se bat en ce moment au Palais-Royal; elle a son maire et ses officiers supérieurs en tête. Prenez garde que le combat cesse avant que ces troupes soient parties, sinon la bataille s'engagerait ici même malgré nous.—Vous pensez? répondit le duc: je vais faire retirer les troupes; et à l'instant, en présence des deux officiers de la garde nationale, il donna l'ordre de la retraite.

L'artillerie fit par la grille du Palais-Royal, l'état-major et le duc de Nemours par la pavillon de l'Horloge, faisant descendre les escaliers à leurs chevaux; la cavalerie les suivit, puis l'infanterie; on a dû même de relever les postes qui restèrent. Le citoyen Aubert-Roche se chargea d'introduire la garde nationale dans le château; il alla prévenir les gardes nationaux qui se trouvaient alors près de l'état-major. Ceux-ci mirent la crosse de leurs fusils en l'air, et entrèrent dans la cour des Tuileries par la grille de la rue de Rivoli, accompagnés des curieux, tous fort étonnés de se trouver les maîtres du château. Un quart d'heure après, le combat cessa sur la place du Palais-Royal; les combattants se précipitèrent pour attaquer les Tuileries, mais ils trouvèrent les grilles ouvertes.

Ainsi fut prise ou plutôt rendue cette redoutable forteresse: un garde national fit une soumission au nom du peuple armé, et la royauté évacua la place.

Les appartements des Tuileries sont loin d'avoir subi les dégradations que l'on aurait pu craindre, si l'on avait moins connu le peuple de Paris, de la part de la foule immense qui les a subitement envahis. Un grand nombre de meubles sont restés dans une parfaite conservation; on retrouve à leur place tentures, les candélabres, les pendules et les sculptures. Il n'y a eu que peu de glaces cassées, encore moins de toiles crevées.

Dans la salle des maréchaux, deux portraits, ceux de MM. Soult et Bugeaud, ont été lacérés. Un troisième, le portrait de Grouchy, n'a reçu que trois coups de baïonnette. On se préparait à le traîner comme les premiers.—Eh! bien, ne le châtions qu'à moitié, répondit le peuple.—Quant aux autres portraits, ils n'ont pas été touchés.

Un homme du peuple, ayant aperçu un buste de Louis-Philippe, prit sa ceinture, et, la mettant sur les yeux du buste, C'est toi qui es aveugle! s'écria-t-il.

Au moment où l'appartement du duc de Nemours était envahi, plusieurs voix crièrent qu'il fallait détruire deux tableaux, l'un, représentant le portrait du comte de Paris, et l'autre, ce-

MONTREAL, 7 AVRIL 1848.

GRANDE ASSEMBLÉE.

Mercredi soir a eu lieu l'assemblée pour la colonisation des Townships. Cette assemblée était fort nombreuse; on estime qu'il y avait au-delà de 5,000 à 6,000 personnes présentes. Grand nombre de dames ont dû quitter la salle, vu la foule immense qui s'y pressait. Le comité nommé précédemment et qui était chargé de l'organisation de cette assemblée, ne s'attendait pas à voir pareille foule; de là la confusion qui a pu régner pendant une partie de la soirée. Nous n'avons pas de reproche à lui faire sous ce rapport; il a fait tout ce qu'il pouvait faire à pareille heure et avec pareil auditoire. Les orateurs de la soirée ont été: S. G. Mgr. de Montréal, l'hon. L. J. Papineau, M. O'Reilly, M. C. S. Cherrier, M. Billand et M. Pinsonnault (prêtre); il nous a été impossible de prendre des notes sur ces discours. Sans faire pour aujourd'hui d'autres remarques, nous nous contenterons de répéter qu'il est à regretter que le comité n'ait pas cru devoir publier, sur les journaux de cette ville, les résolutions et les règlements qu'il a présentés à l'assemblée. On a beau dire que l'on a consulté d'avance plusieurs de nos citoyens influents. Nous soutenons que malgré tout le respect que nous avons pour ces messieurs et la confiance que nous avons en eux, l'opinion publique devait être consultée; on devait à notre population de la mettre au fait de ces résolutions et règlements qui doivent servir de base à l'association. On dit bien encore que ces résolutions et règlements ont été soumis à l'assemblée composée de 4,000 à 5,000 personnes. Cela est vrai, mais comment cela s'est-il fait? Comme toujours; le secrétaire a lu ces résolutions et ces règlements; les a entendus qui a pu, puis la foule a jeté au cri et applaudi; on s'est dit: "approuvé." Oui, mais avouez que la foule approuvait quelque chose qu'elle ne connaissait nullement. — Nous ne faisons aujourd'hui ces remarques que pour proclamer le droit de l'opinion publique et non pour d'autres motifs. Le but de l'association, "colonisation des Townships par les Canadiens," et un but éminemment patriotique éminemment philanthropique, éminemment humanitaire. Nous ne pouvons qu'y applaudir, que l'approuver.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

TENUE, LE MERCREDI 5 AVRIL 1848, AU MARCHÉ BONSECOURS, Pour recevoir et adopter le Rapport et les Règlements de l'Association dite, "Etablissements Canadiens des Townships."

Monsieur Ig. Bourget, évêque de Montréal, est appelé à prendre le fauteuil, et Pierre Blanchet, écrivain, à agir comme secrétaire.

M. le Président expose le but de l'assemblée, après quoi les résolutions suivantes sont unanimement adoptées.

Résolu: Sur motion de Jos. Roy, écrivain, secondé par R. Trudeau, écrivain.

Qu'il est du devoir et de l'intérêt des Canadiens-français de prendre tous les moyens de conserver leur nationalité, en établissant sur des bases solides et durables.

Résolu: Sur motion de E. R. Fabre, écrivain, secondé par M. le Dr. Meilleur.

Qu'un des moyens les plus efficaces de parvenir à ce but est de s'attacher à la propriété du sol.

Résolu: Sur motion de Jean Bruneau, écrivain, secondé par M. Alfred Pinsonnault.

Que l'établissement des Canadiens-français dans les townships du Bas-Canada aura le résultat d'augmenter le nombre de propriétés possédées par notre race, d'arrêter l'émigration de notre population surabondante vers les États-Unis, et par là même d'augmenter la richesse et la prospérité du pays.

Résolu: Sur motion de Jacques Viger, écrivain, secondé par M. Louis Perrault.

Qu'en conséquence, cette assemblée approuve hautement la formation de l'Association dite: "Etablissements canadiens des townships."

Résolu: Sur motion de J. U. Beaudry, écrivain, secondé par Chs. E. Belle, écrivain.

Que l'assemblée prenne en considération le rapport du comité nommé le 2 mars dernier par l'assemblée de la jeunesse canadienne de cette ville, tenue à l'Institut Canadien pour fonder l'Association, et que le secrétaire soit prié d'en faire lecture.

Le secrétaire fait alors lecture du Rapport et des Règlements suivants. (Voyez le Rapport et les Règlements.)

Résolu: Sur motion de Magloire Lanctôt, écrivain, secondé par M. Jos. Beaudry.

Que cette assemblée concorde dans le Rapport du comité, adopte les Règlements qui viennent d'être lus, et procède immédiatement à l'élection des officiers-généralistes de l'Association.

Résolu: Sur motion de Jos. Grenier, écrivain, secondé par M. Gencereux Pelletier.

Que Mgr. Ig. Bourget, l'évêque catholique de Montréal, soit élu président de l'Association.

Résolu: Sur motion du Dr. Codrre, secondé par le Dr. D'Orsennens.

Que Jos. Roy, écrivain, soit 1er Vice-Président.

Résolu: Sur motion de M. Ls. Labrèche-Viger, secondé par J. Doure, écrivain.

Que l'honorable L. J. Papineau soit 2e Vice-Président.

Résolu: Sur motion de M. J. Huston, secondé par M. Chs. Laberge.

Que Jean Bruneau, écrivain, soit 3e Vice-Président.

Résolu: Sur motion de D. E. Papineau, écrivain, secondé par M. F. Valleraud.

Que C. S. Cherrier, écrivain, soit 4e Vice-Président.

Résolu: Sur motion de M. A. Mousseau, secondé par M. S. l'Étu.

Que M. Ls. Labrèche-Viger soit Secrétaire, archiviste et que MM. L. Delorme et W. D'Orion soient assistants.

Résolu: Sur motion de M. J. A. Bourdon, secondé par M. A. G. Lajoie.

Que Jos. Papin, écrivain, soit Secrétaire-correspondant, et que MM. J. Doure et R. Laffaine soient assistants.

Résolu: Sur motion de J. A. Gagnon, écrivain, secondé par M. Louis Beaudry.

Que E. R. Fabre, écrivain, soit Trésorier.

lui du duc de Chartres. Un garde national est parvenu à obtenir du silence, et il a dit: Ces portraits sont nécessaires à l'histoire; ce sont des objets d'art, il faut les conserver. Aussitôt sa voix fut couverte par les cris de vive la garde nationale, les tableaux ont été conservés.

On sait que la statue de Spartacus est debout en face le château des Tuileries. Cette statue a été couronnée par le peuple d'un bonnet rouge, fabriqué avec des morceaux de lampes arrachés au trône brisé de Louis-Philippe.

Un citoyen a remis au gouvernement provisoire deux volumes manuscrits, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ce sont les Mémoires de Louis-Philippe d'Orléans, l'ex-roi. Ces volumes ont été déposés à la Bibliothèque de la ville. Ils se terminent par une phrase qui fournit un singulier rapprochement: Louis-Philippe y exprime l'émotion qu'il éprouva quand les commissaires de la Convention vinrent proclamer la République en face des armées ennemies.

SENTIMENTS DE LA BELGIQUE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LA SEMAINE.)

Bruxelles, le 6 mars 1848.

L'émotion produite en Belgique par les événements de Paris a été des plus profondes; mais, si l'agitation a été grande, l'ordre n'a cessé de régner dans les villes, si ce n'est à Bruxelles, où quelques attroupements se sont formés dimanche dernier; mais où le calme n'a pas tardé à être rétabli.

Les bruits qui ont circulé de l'intention qu'il était le roi Léopold d'abdiquer pour lui et ses enfants, ne sont qu'un conte fait par la police, afin de ramener les turbulents à l'ordre. En leur faisant espérer l'avènement pacifique de la République. Tout le monde sait fort bien que le roi des Belges n'est pas homme à faire couler une goutte de sang dans l'intérêt de sa cause personnelle, et voilà pourquoi le bruit qu'on a répandu a trouvé quelques crédules, en présence des groupes qui semblaient faire craindre une émeute dimanche dans la soirée.

Au reste, la bourgeoisie n'a fait aucune démonstration hostile au gouvernement; au contraire, l'opposition, s'est, en grande partie, unie au ministère, auquel elle a offert son appui franc et loyal, et des mesures ont été immédiatement prises pour parer aux éventualités. Tous les postes ont été doublés; la garde civique a répondu à l'appel qui lui a été fait; des patrouilles nombreuses parcourent les rues les plus populeuses; quelques arrestations ont été faites, et l'ordre a été complètement rétabli.

Un sentiment admirable de nationalité s'est manifesté dans toutes les classes des citoyens; les plus exaltés eux-mêmes, ceux qui marchent ouvertement à la tête du parti radical ont déclaré qu'ils défendraient leur territoire jusqu'à la dernière goutte de leur sang; et s'ils demandaient les réformes que la France vient d'opérer, ils prétendaient de tout leur dévouement aux droits nationaux qu'ils veulent conserver.

Quoique le gouvernement provisoire de la République française, ait déclaré que la France n'en voulait à aucune nationalité, il y a des esprits qui refusent de croire à cette déclaration, et mille bruits différents ne cessent de circuler à ce sujet, et ces bruits, commentés de mille manières, font le sujet de toutes les conversations.

Le ministère, appuyé sur l'opinion générale, s'occupe activement de donner au gouvernement la force d'action qui lui est nécessaire dans les circonstances présentes; les militaires ont déjà rejoint leurs régiments; les permissionnaires sont rappelés; sous peu de jours, l'armée sera au grand complet.

Pendant que l'armée se réunit avec la plus grande rapidité, l'on assure que les chambres vont agiter la question relative à la garde civique; et l'intention de l'organiser de suite sur des bases solides, afin qu'elle puisse concourir au maintien de l'ordre à l'intérieur, et remplacer les militaires dans le service des places, si ceux-ci devaient abandonner certaines villes.

Il est une chose dont on doit bien se persuader en France, c'est que les Belges veulent à tout prix leur indépendance et le maintien de leurs institutions. Suivant l'attitude que prendra le gouvernement républicain français, il trouvera en Belgique des alliés dévoués, prêts à propager les idées de liberté, ou des ennemis implacables. Ce n'est dans aucun but hostile à la République qu'ont lieu les préparatifs et les arrangements des chadelles; c'est uniquement pour être prêts à tout événement.

Fin de la circulaire du Ministre de l'Étranger aux agents diplomatiques de la République Française.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de per-sonne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'instruction des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur sol. Mais elle exercera, par la lucidité de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme: le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait su créer pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions d'une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon.

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à présenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée, par le peuple, trois mots qui ont réveillé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes: Liberté, Égalité, Fraternité. Elle en a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire

au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci: affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; ré-épipuration du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. LAMARTINE, Membre du Gouvernement provisoire de la République et Ministre des affaires étrangères.

RETRAITE ET LETTRE D'ADIEUX DU PRINCE LOUIS NAPOLEON.—On a dit que le fils de Louis Bonaparte, le prisonnier de Ham, avait quitté la capitale. Voici la lettre qui explique cette détermination:

"Messieurs, "Après trente-trois années d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

"Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément; vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

"Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

"NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

LETTRE AU MINISTRE DE L'ÉTRANGER.—"Monsieur le ministre, les événements qui viennent de s'accomplir, le besoin d'union générale pour assurer l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur, me font un devoir de mettre mon épée au service du gouvernement qui vient d'être institué. J'ai toujours considéré comme le plus saint des devoirs la défense du territoire et de la patrie. Je vous prie de m'accuser réception de cette déclaration et de recevoir l'assurance de ma haute considération.

"Maréchal duc d'Isly."

Aux membres du gouvernement provisoire:

"Messieurs, fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opinions républicaines, idolâtre, comme lui, de la grandeur et du bonheur de la France, j'accours, enfant de la patrie, me mettre à la disposition des éminents citoyens qui forment le gouvernement provisoire. Le sentiment qui me domine, c'est un patriotisme enthousiaste et la conviction que la prospérité et l'avenir de la République ont été résolus le jour où le peuple vous a mis à sa tête. Comme mon père, qui n'a jamais trahi son serment, j'engage le mien entre vos mains à la République Française. Recevez cet acte d'une profonde sympathie et d'un dévouement qui ne demande que d'être mis à l'épreuve.

"PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE."

—Quelques changements ont eu lieu dans le gouvernement provisoire. MM. Carnot, Bethmont, Bedeau et Gouchaux ont résigné leurs portefeuilles, soit volontairement, soit par suite de mésintelligence survenue entre eux et leurs collègues. —On parlait aussi de la retraite de M. Arago, qui, par son projet d'émancipation immédiate des colonies, aurait soulevé de vives clameurs dans les ports de mer.

Lundi 27 février a part les endroits où le pavage n'avait pu encore être rétabli, la ville présentait quant à la facilité des communications, son aspect accoutumé. Les voitures roulaient partout; citadines et mylodes se trouvaient à leurs stations, portant en général un écriteau additionnel avec ces mots: La recette aujourd'hui est au profit des blessés.

Cette sympathie pour les victimes a été le premier sentiment qui se soit, après l'enthousiasme de la victoire, réveillé chez tous. Dès le 25, des troncs étaient placés au coin de chaque barricade pour recueillir les offrandes des passants. Puis, des souscriptions s'ouvraient dans les mairies, aux bureaux des journaux, chez des banquiers ou des négociants notables. La banque s'inscrivait pour 100,000 fr.; M. de Rothschild pour 50,000 fr.; d'autres maisons pour 20, 15, 10,000, pour des sommes en un mot, proportionnées à leur importance.

—On écrit de Paris, 27 février: "L'ordre a été publié d'arrêter les ex-ministres qui ont pris la fuite contrairement aux ordres publiés par le gouvernement provisoire contre l'émigration. M. Lamartine a harangué le peuple à cinq reprises différentes à l'Hôtel-de-Ville, dans la journée du 26. Le peuple voulait le drapeau rouge, mais il n'a pas voulu, lui, en permettre d'autre que le drapeau tricolore. Il est, a-t-il dit, le symbole du vrai républicanisme, celui qui a été trempé du sang du peuple répandu dans le Champ-de-Mars.

Après une séance de six heures, le peuple fut ému par son éloquence. Des pleurs s'échappaient de tous les yeux, on s'embrassa de toutes parts, et Lamartine fut porté en triomphe.

—M. de Quatrebarbes, député, appartenant au parti légitimiste, est parti pour les départements de la Bretagne et de la Vendée, chargé d'une mission politique par ses amis. Il a déclaré que, dans les circonstances où le pays se trouve placé, il fallait que tous les Français usassent de leur influence et de leur autorité pour empêcher les divisions intestines ou pour les faire taire aussitôt, si, par malheur, elles venaient à éclater sur quelques points.

—Mgr l'archevêque de Paris a visité successivement l'Hôtel-Dieu, l'hôpital de la Charité et celui de Beaujon. Le premier pasteur de la capitale portait son costume et sa croix archiépiscopale; il était accompagné de ses grands vicaires et de plusieurs prêtres. Nous l'avons vu parcourir les salles et donner aux blessés sa bénédiction et les consolations de son ministère. Partout le respectable prélat a été accueilli par les témoignages de reconnaissance et de vénération de la population parisienne.

—M. l'Archevêque de Paris a nommé le P. Lacordaire, vicaire-général du diocèse.

LACORDAIRE A NOTRE-DAME.—L'illustre Dominicain a vivement électrisé son auditoire à plusieurs reprises surtout lorsqu'il a salué avec enthousiasme le triomphe de la foi catholique dans ces amoncellements de la population parisienne qui, dans l'ivresse de leur victoire, ont porté à l'église paroissiale de Saint-Roch, avec les hommages les plus respectueux, l'image de Jésus-Christ et les vases sacrés trouvés au château des Tuileries. Ce passage fort animé a provoqué une explosion générale d'applaudissements et de battements de mains, que l'orateur s'est hâté de contenir par ces paroles: "N'applaudissons pas ainsi la parole de Dieu; écoutons-la avec respect et tâchons de la pratiquer; voilà les seuls applaudissements que réclame notre divin maître."

—Mardi, à huit heures du matin, un très-grand nombre d'ouvriers typographes qui s'étaient battus dans les rues de Paris ont voulu faire célébrer une messe d'action de grâces dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Vingt-sept de leurs camarades avaient succombé dans la lutte des trois journées de février. Ces braves ouvriers sont allés eux-mêmes prier M. l'abbé Hippolyte Barbier de célébrer cette messe à l'au-

tel de la sainte Vierge. Leur tenue a été non-seulement convenable, mais parfaitement religieuse. Après la messe, ils ont venus remercier avec effusion M. l'abbé Barbier, et l'ont reconduit presque triomphalement jusqu'à son domicile. La foule s'est unie à cette démonstration, et de toute part on criait sur le passage de ses ouvriers rondant ainsi hommages au clergé de Paris: Vive la liberté et la religion! —On a remarqué avec édification dimanche, à presque toutes les messes basses de St-Sulpice, un très grand nombre de communiant, gardes nationaux et autres citoyens, ayant encore le fusil en bandoulière. Le courage chrétien était véritablement peint sur ces pâles visages, s'inclinant pour recevoir humblement le corps de l'adorable victime de prostitution.

—Le général de Courtais, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, a assisté avec plusieurs officiers d'état-major et un détachement de la 2e légion, au service funèbre qui a été célébré à l'église des Petits-Pères pour les victimes des trois glorieuses journées de février. Le commandant supérieur a fait compliment à M. l'abbé Desgenettes, curé de cette paroisse, de s'être montré en soutane pendant le combat pour administrer des soins aux blessés.

—Le ministre des affaires étrangères a adressé aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères, résidant à Paris, un office portant notification de la proclamation de la République.

Voici la réponse qu'y a faite immédiatement S. Ex. le nonce du Pape:

"Monsieur le ministre,

"J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et m'empresserai de la transmettre à notre très-saint Père le Pape Pie IX.

"Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive et profonde satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion au milieu des grands événements qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le Père commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.

"Agréez, etc.

"R., archevêque de Nicée, N. A."

ACTE DU GOUVERNEMENT.—Ouvriers de Paris!

Vous voulez vivre honorablement par le travail, tous les efforts du gouvernement provisoire tendront, soyez-en sûrs, à vous aider à l'accomplissement de cette volonté.

La République a le droit d'attendre, et elle attend du patriotisme de tous ses citoyens, que l'exemple qu'elle donne soit suivi. De cette manière, la somme des travaux sera augmentée.

Que partout donc les travaux reprennent leur activité. Ouvriers! après la victoire, le travail, c'est encore un bel exemple que vous avez à donner au monde, et vous le donnerez.

Le ministre des travaux publics, MARIE.

LES CONDAMNÉS POLITIQUES.—Un des premiers actes du gouvernement provisoire a été d'ordonner la mise en liberté de tous les détenus pour crimes ou délits politiques. On a, dit-on, le projet d'en former une compagnie spéciale sous les ordres d'un officier supérieur.

UN AUXILIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Il paraît que dans les journées des 23 et 24 février, Achmet-Pacha, fils de Mehemet-Ali, le vice-roi d'Égypte, a combattu avec ardeur dans les rangs du peuple.

—Le fameux Bou-Maza s'est enfui. Des ordres ont été expédiés immédiatement par dépêches télégraphiques afin de s'assurer de lui.

—Sans phrase et d'un seul élan, le peuple a dit qu'il voulait la liberté, l'ordre et le travail, toutes choses que l'église a toujours voulues pour lui. A son tour, ce peuple de travailleurs et de combattants a environné de respect et d'amour les sanctuaires du divin libérateur des hommes. Puisse un tel accord n'être jamais troublé par les passions ennemies! A cette fin, toute l'église de France va se mettre en prière, comme Moïse durant le choc décisif contre Moab qui arrêta le peuple de Dieu sur le seuil de la terre promise. Mais un autre devoir est imposé à tout fidèle; c'est l'accomplissement des serments de citoyens. Après avoir veillé à l'ordre matériel, nous devons préparer des jours glorieux et prospères pour la France. L'Assemblée nationale va être convoquée; tenons-nous prêts pour donner à la France des représentants intègres, dévoués à la patrie et à l'église désormais confondus inséparablement dans notre amour. La patrie libre, la religion libre aussi dans l'exercice de son ministère de pacification et de charité, Dieu fera le reste.

AUTRICHE.—Le gouvernement autrichien, ayant appris que des enrôlements considérables se faisaient ouvertement en Suisse pour le compte de plusieurs États de l'Italie, vient d'adresser à la diète une note énergique dans laquelle il déclare que la continuation de ces enrôlements pourrait devenir un casus belli.

BAVIÈRE.—Un journal d'Augsbourg assure qu'un grand seigneur de Munich a fait distribuer aux pauvres de cette ville une somme de 5,000 florins, en jouissance de l'expulsion de Lola-Montés.

A forcé d'attirer des Français à sa cour, Mehemet-Ali est devenu le plus gai, si ce n'est le plus spirituel des Orientaux. Un voyageur européen de nos amis nous raconte l'anecdote suivante:

Il est arrivé dernièrement à Alexandrie une dame anglaise, lady Sydia Ltanhope, épouse d'un colonel au service de la Compagnie des Indes. Cette dame fit prier le vice-roi de lui faire cadeau d'une mèche de ses cheveux.

"Hautesse, écrivait-elle dans sa supplique, ne vous étonnez point de cette fantaisie. Je m'occupe en ce moment de faire une collection des cheveux de tous les monarques célèbres de l'époque."

Méhémét-Ali fit répondre à la dame anglaise, par le général Selves, que n'ayant point de cheveux, il ne pourrait lui offrir que des poils de sa barbe; mais qu'étant loin de se croire un monarque célèbre, la conviction intime de son peu de mérite lui défendait d'obtempérer au désir obligeant de lady Lydia Stanhope.

—Toutefois, ajouta le général Selves, pour montrer sa bonne volonté à cette dame, Sa Hautesse promet que par son testament, elle ordonnera à ses héritiers de remettre, après son décès, à la requérante, sa barbe entière, si, aussitôt son arrivée à Londres, lady Lydia Stanhope veut bien lui envoyer deux excellents rasoirs anglais.

La condition a été acceptée.

—M. l'évêque de Bayonne vient d'être prôné par le souverain Pontife à la dignité de comte romain et d'assistant au trône pontifical.

Résolu. Sur motion de M. W. Dorion, secondé par M. Mag. Desnoyers.

Que P. Jodoin, R. Trudeau, et W. Masson, écri. soient auditeurs des comptes.

Résolu. Sur motion de C. S. Cherrier, écri. secondé par M. P. Damour,

Que cette Assemblée saisisse cette occasion de féliciter et remercier le Révd. M. B. O'Reilly de son zèle et de son dévouement en faveur de l'organisation de cette Association dont il a eu le premier l'heureuse idée, et que l'Institut Canadien a su si bien mettre à exécution de concert avec l'Institut Canadien de Québec.

Pendant l'assemblée, des discours patriotiques furent prononcés par MM. Papineau, C. S. Cherrier, O'Reilly, Blaudé, Pissinault, et par Mgr. l'évêque de Montréal, Président de l'Association. Après les remerciements d'usage votés au Président et au Secrétaire l'assemblée se dispersa.

P. BLANCHET, Secrétaire.

RAPPORT

DU COMITÉ CENTRAL LE DEUX MARS 1848.

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Messieurs.—Le comité nommé à l'assemblée du 2 mars courant, pour préparer et soumettre, à votre considération, un projet d'organisation et des règlements pour la régie de l'Association, a l'honneur de vous faire le rapport ci-après.

Il est du devoir de votre comité de vous informer qu'il a été puissamment aidé dans ses travaux par M. O'Reilly, et encouragé par les nombreuses marques de sympathique adhésion que lui ont données des hommes éminents et patriotes.

Montréal 29 mars 1848.

- M. B. E. DORION
C. F. PAPINEAU
J. HUSTON
V. P. W. DORION
A. G. LAJOIE
L. LABRÈCHE-VIGER
M. LANCTOT

- J. DOUTRE
L. DELORME
A. L. LACROIX
J. R. LAFLAMME
P. BLANCHET
ALEX. MOUSSEAU
CHS. LABERGE
Secr. du comité.

REGLEMENS DE L'ASSOCIATION

DITE :

"Etablissements Canadiens des Townships."

1er Article.—L'Association a nom : "Etablissements Canadiens des Townships."

2° L'Association a pour but de favoriser l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

3° L'Association est sous les auspices de Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal et du clergé canadien.

4° L'Association se compose d'un nombre indéterminé de Canadiens-Français, divisés en centaines et en dizaines, chaque membre paye une contribution de cinq sous par mois.

5° L'Association est régie par un comité central siégeant à Montréal, et par des comités locaux dans chaque paroisse ou division de ville.

6° Le comité central se compose de l'Evêque Catholique de Montréal ou de son délégué, et des officiers généraux de l'Association, savoir : du Président et de quatre Vice-Présidents, d'un Secrétaire-Archiviste et de deux Assistans-Secrétaires-Archivistes, d'un Secrétaire-Correspondant et de deux Assistans S. C., d'un Trésorier-Général, de trois auditeurs des comptes, et de députés des comités locaux.

7° Le Président présidera toutes les assemblées générales de l'Association, et celles du comité central ; cet honneur sera décerné à l'Evêque de Montréal quand il assistera aux assemblées.

8° Les Vice-Présidents remplaceront le Président quand il sera absent.

9° Le secrétaire-archiviste sera le dépositaire et le gardien des archives de l'Association, tiendra un journal des assemblées générales et de comités, et une liste des comités locaux. Les assistans secrétaires-archivistes le remplaceront en son absence, et lui aideront dans l'accomplissement de ses devoirs.

10° Le secrétaire-correspondant tiendra, sous la direction du comité central, la correspondance de l'Association. Les assistans secrétaires-archivistes le remplaceront quand il sera absent, et lui aideront dans l'accomplissement de ses devoirs.

11° Le Trésorier-Général, avant d'entrer en charge, fournira deux bonnes et suffisantes cautions ; percevra les contributions des comités locaux ; tiendra des comptes réguliers des recettes et des dépenses, dont il présentera au comité central, aux époques fixées par ce comité, un état attesté par les auditeurs ; déposera dans les Banques les deniers perçus et fera les déboursés, selon qu'il en recevra ordre du comité central et en la manière établie par ce comité.

12° Les auditeurs des comptes examineront, aux époques fixées par le comité central, les livres du Trésorier-Général, et en attesteront la régularité.

13° Les députés des comités locaux sont les personnes envoyées par les comités locaux pour siéger au comité central.

14° Le comité central siégera à Montréal tous les mois, gèrera toutes les affaires de l'Association, tiendra un journal de ses procédés, recevra et examinera les rapports du Trésorier-Général, dirigera la correspondance de l'Association par l'entremise du secrétaire-correspondant, disposera des fonds de l'Association d'accord avec son but, réglera la manière dont les secours seront accordés, et fera, tous les ans, dans les quinze jours qui précéderont l'élection un Rapport général des affaires de l'Association, qui sera rendu public par la voie des journaux.

15° Les officiers du comité central seront élus par la majorité des membres de l'Association présents à l'assemblée pour telle élection. L'élection se fera chaque année dans les quinze premiers jours de juillet, et le comité central fixera un de ces jours et en donnera avis durant les quinze jours précédents.

16° Les comités locaux se composeront d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, et de deux auditeurs des comptes. Ils seront élus par les membres de leurs localités respectives, dans les quinze premiers jours de juillet de chaque année, et durant l'un de ces jours fixés par chaque comité local, pour sa localité.

17° Chaque comité local versera, dans les mains du Trésorier-Général, les deniers perçus dans sa localité, durant les quinze premiers jours des mois de février, mai, août et novembre.

18° Chaque comité local fera son rapport au comité central dans les quinze premiers jours de mai de chaque année, et lui transmettra en même temps la liste des officiers de sa localité.

19° Chaque comité local pourra, envoyer un député au comité central.

20° Chaque localité fournira une certaine somme fixée par le comité central, au droit de l'établissement d'une personne qu'elle recommandera au comité central.

21° Toute personne qui pourra enrôler dix membres de l'Association sera, de fait, décoré. Dix décorations élront un centurion chaque année.

22° Chaque membre payera sa contribution à son décorion, le décorion à son centurion, le centurion au Trésorier de sa localité ; cela à la fin de chaque mois. Chaque comité veillera à la rentrée régulière des contributions.

23° Les personnes se trouvant hors des décories, et les décories ne formant pas partie d'une centurie, payeront, directement au Trésorier de leur localité.

24° A la demande de trois des membres du comité central, le président sera tenu de convoquer une assemblée extraordinaire de ce comité.

25° Le comité central, pour sa régie intérieure, pour la manière de percevoir et d'employer les fonds de l'Association, pour contracter, pour ses rapports avec les comités locaux, et pour tout ce qui n'aura pas été prévu par les présentes aura le droit de régler ce qu'il jugera à propos.

26° Ces réglemens pourront être amendés par l'assemblée générale pour les élections, sur la proposition du comité central, qui en donnera préalablement avis.

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.

Le Morning Star de New-York a reçu un journal qui donne des nouvelles de Londres d'un jour plus récent et d'Alger de quelques jours.—Lord John Russell a résigné le 11 mars.—Le Cabinet se préparait à faire des concessions à l'Irlande, et à étendre d'avantage la franchise électorale (chaque son tour).—Douglas Jerrold, plénipotentiaire des libéraux de Londres, a été reçu à Paris à bras ouverts par Lamartine.—A Alger, la réception des nouvelles de la révolution française avait causé une grande sensation ; les officiers de Chasseurs d'Afrique et de l'artillerie, se sont prononcés pour le mouvement, et avaient parcouru les rues en chantant la Marseillaise. Le Moniteur Algérien du 28 annonçait les événements de Paris, et disait au nom du duc d'Angulême : " Rien ne peut changer ni diminuer nos devoirs envers la France." Le même jour, le Prince de Joinville a aussi proclamé la République Française à Alger.—Le 9 mars, tout était encore tranquille à Bruxelles.—A Vienne, on attendait à tout instant la nouvelle de l'insurrection de la Lombardie.—Metternich n'avait pas encore de successeur.—En Espagne, les cortès ont voté, à une grande majorité, le premier article d'une loi qui donne aux ministres des pouvoirs extraordinaires.

Nous sommes redevable à un de nos respectables concitoyens de Montréal de l'article suivant qu'il nous a transmis et qui, au départ de la maille de Paris, circulait dans la capitale. Nous donnons cet article pour ce qu'il vaut et rien de plus :

De la constitution républicaine à donner à la France. Le présent est acquis, il faut songer à l'avenir : chacun se demande : Quelle est la constitution républicaine qui sera donnée à la France ?

Toute assemblée unique est un danger ; immédiatement elle absorbe tous les pouvoirs, et détruit vis-à-vis du peuple toute responsabilité, elle aboutit à la dictature et à la tyrannie.

L'histoire de la France est là pour le prouver, et, depuis cinquante ans, tous les peuples de l'ancien et du nouveau monde qui se sont organisés en républiques, ont adopté deux assemblées distinctes. En agir autrement, nous qui avons donné l'exemple, ce serait rester en arrière et abdiquer notre propre expérience.

Dans l'intérêt de tous, le Gouvernement provisoire peut et doit dès à présent soumettre aux assemblées primaires, outre l'adoption de la république, des articles destinés à servir de base à une nouvelle constitution.

D'après ces articles, tous les citoyens sans exception seraient appelés aux assemblées primaires.

Tous seraient éligibles.

Les assemblées primaires nommeraient des électeurs, lesquels à leur tour choisiraient les membres de deux conseils composant le corps législatif.

Les membres de ces deux conseils seraient distingués entre eux-seulement par l'âge.

Enfin les deux conseils nommeraient le pouvoir exécutif, indépendant et distinct du pouvoir législatif.

Ces idées ne sont pas nouvelles : elles sont celles de la Convention nationale : assemblée unique, produit de l'élection directe, la Convention nationale, dans la constitution de 1795 a modifié sa propre origine ; dans les art. 45 et 46, elle en a signalé tous les dangers : ses auteurs ont des noms illustres, Daunou, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Carnot, Larceville-Leprieux.

Avec un pouvoir exécutif confié à des présidents ou à des consuls, ce serait la Constitution américaine qui a rendu aux Etats-Unis de si grands services.

Deux chambres, et l'élection à deux degrés, là est aujourd'hui la grande condition de l'ordre et de la stabilité ; là est en même temps une solution prompte : il nous faut montrer à l'Europe que si nous savons faire promptement les révolutions, nous savons aussi les organiser ; par là nous éviterons avant que possible les divisions intérieures, par là nous verrons le calme achever de renaitre, notre influence pacifique grandir dans l'Europe et dans le monde entier, le commerce se ranimer et s'étendre, et enfin la garantie du travail s'organiser sans violence et par conséquent d'une manière durable.

LECTURE DU R. P. MARTIN.

Nous avons assisté hier soir à cette intéressante lecture sur la " Nation Huronne," et nous pouvons dire, sans flatterie, que le Révérend Père s'en est acquitté au ne peut mieux. Il est vrai qu'il n'a pas complété son sujet, mais cela est dû au temps limité d'une séance d'une heure et demie. Espérons que le Révérend Père sera invité à venir nous donner la suite de son beau travail, et à nous faire encore connaître de nombreux détails sur l'histoire de notre pays, détails toujours clairs et précis, et dont l'aridité est toujours tempérée et disparaît même entièrement à l'aide d'anecdotes et de bons mots que le Révérend Père sait toujours amener à propos et qu'il nous dit toujours avec le talent rare qu'on lui connaît. La salle était littéralement encombrée, et l'éclat de notre société s'y était donné rendez-vous dans un double but ; d'abord celui de s'instruire un tant soit peu, car l'homme le plus savant apprend encore quelque chose le dernier jour de sa vie ; ensuite, celui d'entendre un orateur distingué, un homme parfaitement au fait de notre histoire et parfaitement capable de la faire valoir. Personne n'a pu être déçu.

PAIN.—Le prix du pain à Québec, est tombé de 11 deniers à 10 deniers.

PHÉNOMÈNE.—Hier soir, (et l'on nous dit que c'est la même chose depuis quelques soirées), le firmament présentait dans la direction du nord-ouest une teinte rougeâtre comme c'est le cas lorsqu'il se déclare un incendie. Cet espace rougeâtre se trouvait à peu près à mi-distance entre le zénith et l'horizon, c'est-à-dire à environ 40 ou 45 degrés au-dessus de celui-ci. C'était un phénomène ressemblant beaucoup à celui de Cornwall s'ouvre aujourd'hui. Quant à celui de Beauharnais, on ne croit pas qu'il s'ouvre avant le 20 ou le 25 courant. Nous battons donc cette année nos voisins en fait de navigation intérieure, puisque le canal Erie entre autres ne s'ouvrira pas avant le milieu de mai.

NAVIGATION.—Nous voyons par des annonces dans quelques journaux que le canal de Welland sera ouvert le 10 courant, celui de Cornwall s'ouvre aujourd'hui. Quant à celui de Beauharnais, on ne croit pas qu'il s'ouvre avant le 20 ou le 25 courant. Nous battons donc cette année nos voisins en fait de navigation intérieure, puisque le canal Erie entre autres ne s'ouvrira pas avant le milieu de mai.

ELECTION DE M. G. E. CARTIER.—Nous apprenons avec grand plaisir l'élection de G. E. Cartier, écri. comme représentant du comté de Verchères. Nous ne savons pas au juste la majorité de M. Cartier ; mais on nous dit qu'elle est de plus de 180 voix.

ELECTION DE L'HON. M. BALDWIN.—Malgré les efforts et les cris du Herald de Toronto, l'honorable Robert Baldwin vient d'être réélu à l'unanimité membre du parlement pour le 4e. Riding d'York.

ELECTION DE TERREBONNE.—C'est lundi et mardi que doit avoir lieu cette élection, M. A. B. Papineau s'est retiré en faveur de M. James Scott qui oppose l'hon. L. M. Viger, receveur-général.

INSPECTEUR DU REVENU.—Nous voyons par le Pilot d'hier que Mathew Ryan, écri. vient d'être nommé inspecteur du revenu pour le district de Montréal, en place de J. M. Ferrès, écri. qui a été destitué, dit le Pilot, vu la part active qu'il a prise dans la dernière élection de Shefford, et vu la détermination du gouvernement de ne permettre à aucun officier chargé de la collection du revenu de se mêler des élections.

LA QUARANTAINE.—Mardi il est sorti un Extra de la Gazette Officielle, contenant une proclamation de S. E. le Gouvern. Gén. relativement à la quarantaine de la Grosse-Isle ; dont les réglemens ont subi quelques changements par l'acte de la dernière session à ce sujet.

LOUPS-MARINS.—Les journaux d'en bas nous apprennent que la législature de l'île de Prince-Edouard vient d'offrir des récompenses (au montant de £200), pour encourager la chasse aux loups marins. Le bateau qui rapportera le plus grand nombre de loups-marins au-dessus de 700, recevra £75 ; pour le plus grand nombre ensuite, £55 ; pour le plus grand nombre après ces deux premiers, £40 ; et enfin pour le plus grand nombre après ces trois premiers, £30.

RUMÈRES.—Le Herald de Montréal d'hier dit que Tossaint-Pelletier, écri., va être nommé juge en place du juge Gale, et que Jos. Bourret, écri., maire de Montréal, va être appelé au Conseil Législatif. Il ajoute que cette dernière nomination plaira généralement.

LA GLACE.—La glace devant cette ville a pris son départ pour le bas du fleuve depuis mercredi. Sorel nous enverra un steamer au commencement de la semaine prochaine, car il parait que la glace commence à faire romme à Montréal, et à laisser la navigation libre.

ESPRIT D'ENTREPRISE.—Le Transcript d'hier nous apprend que la compagnie du vapeur Richelieu fait construire en ce moment (à Sorel) un magnifique bateau à vapeur sur le modèle du British Empire qui voyage entre Lachine et Kingston. Ce bateau sera nommé "Le Jacques Cartier ;" on placera à son bord un tableau représentant ce grand navigateur, tableau dont, dit-on, M. Hamel vient de recevoir la commande.

CHARGÉ D'AFFAIRES.—La loi, appropriant une certaine somme pour défrayer les dépenses d'un chargé d'affaires auprès de la cour de Rome, vient de passer dans la Chambre des représentants des Etats-Unis à une forte majorité.

PEINE DE MORT.—Les journaux de N. Y. nous apprennent qu'il vient d'être introduit dans le sénat de l'Etat de New-York un bill pour abolir tout-à-fait la peine de mort en cet état.

BATEAUX A VAPEUR.—Le bateau à vapeur entre Montréal et Laprairie commencera ses voyages réguliers lundi prochain, jour qui marque aussi le commencement de la navigation entre St. Jean et Whitehall, sur le Lac Champlain.

BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW.—Nous avons reçu la livraison d'avril de cette excellente Revue ; nos remerciements à l'Editeur.—Boston, chez Benjamin H. Greene.

UNE MÉPRISE.—Nos lecteurs ont dû remarquer que, par notre dernier numéro, ce ne sont pas des dames qui étaient invitées à la grande assemblée au marché Bonsecours, mais les danses ! cette légère méprise comme on le pense bien, est due à notre correcteur d'épreuves ; à lui, la responsabilité.

STATISTIQUE DE LA LOUISIANE.—On estime le nombre d'arpents de terre cultivés dans tout l'Etat à 1,150,512, et le nombre total d'arpents susceptibles de la culture à 6,663,336. Toutes les paroisses réunies produisent annuellement environ 222,665 balles de coton, 124,017 bouquets de sucre, 334,962 barils de mélasse, 8,433,077 boisseaux de maïs, et des quantités comparativement petites de riz, de blé, tabac, avoine et seigle.

Table with 2 columns: Category and Value. Rows include: Population of the State, Hommes blancs, Femmes blanches, Hommes de couleur, Femmes, Esclaves du sexe masculin, Esclaves du sexe féminin, Total de la population.

M. Jean-Antoine Dubois, ancien missionnaire dans l'Inde, directeur du séminaire des Missions-Etrangères, est mort le 17 février, à l'âge de 83 ans, et ses obsèques ont eu lieu, le 19 février, en l'église des Missions-Etrangères, sa paroisse.

Par arrêté du ministre provisoire de l'instruction publique, en date du 28 février, Les ci-devant collèges royaux porteront désormais le nom de lycées.

Les lycées de Paris prendront les noms ci-après désignés, savoir : Le collège Louis-le-Grand, lycée Descartes. Le collège Henry IV, lycée Corneille. Le collège Saint-Louis, lycée Monge. Le collège Bourbon, lycée Bonaparte (son ancien nom). Le collège Charlemagne, lycée Charlemagne.

LE PEUPLE.—Un enfant qui gardait une barrique, ayant demandé de l'argent à un citoyen pour lui livrer passage, des hommes du peuple s'en indignèrent, le forcèrent à rendre ce qu'il avait reçu, en disant : " Le peuple ne reçoit pas d'argent ! "

On assure que le prince Jérôme Bonaparte va être nommé gouverneur des Invalides. La garde du tombeau de son frère serait ainsi confiée à ses soins.

Les Polonais réfugiés ont eu un meeting, dans lequel ils ont organisé un gouvernement provisoire, composé de 7 personnes.

HAMBURG.—Un mouvement populaire a eu lieu dans cette ville pour obtenir des réformes.

C'était à la première représentation d'une énorme pièce à laquelle, en dépit du public, les claqueurs avaient fini par faire une sorte de succès. Aux cris poussés par ces messieurs, l'acteur chargé du rôle s'en vint prouver qu'il n'avait pas succombé sous le poids en nommant l'auteur.

Le silence funèbre qui accueillit ce nom ne fut troublé que par cette parole d'un gamain :

"Dite-y qui n'en fasse pus !"

UN PRÉSENT HISTORIQUE.—M. Custis, fils adoptif de Washington, vient de donner à son gendre, le capitaine B. E. Lee, pour prix de sa belle conduite au Mexique, une épée que lui-même avait reçue, le 10 janvier 1799, du fondateur de la liberté américaine. Cette épée est, dit-on, la seule que Washington ait jamais donnée ; et en la remettant à M. Custis, il avait ajouté ces belles et simples paroles : " Voici une épée, monsieur, que vous ne devez jamais tirer que pour une bonne cause ou pour la défense de votre pays. "

AVANTAGE DE SAVOIR FAIRE LA PLANCHE.—Un décès jours derniers, M. Roger Fitzpatrick, brasseur, à Détroit, se promenait en canot. Tout à coup, l'embarcation chavira, et le nautonnier se voit plongé dans une onde pure, mais glacieuse. Notre homme ne perd pas la tête, et comprenant que, s'il essaie de nager, le froid aura bientôt paralysé ses mouvements, il s'étend philosophiquement sur le dos, croise les bras, et se livre au caprice des flots avec l'immobilité d'une véritable planche. Au bout de quelque temps le courant l'échoue sur la rive canadienne. On s'empresse, on le tire à terre, et on se prépare à lui faire avaler quelques gorgées d'eau-de-vie. Bien sûr enfin d'être hors du périlleux élément, le prétendu noyé ouvre la bouche de lui-même, remercie les sauveteurs stupéfaits, et après s'être un peu secoué, il se dirige paisiblement vers le ferry pour retourner à son domicile. Courrier des E. U.

Le Rapport de la Banque d'Epargnes au prochain No.

Erratum. Dans le numéro précédent, à la note de M. Petit Jean ; au lieu du 14 et 24 mars 1848 lisez 1843.

NAISSANCE.

En cette ville, le 3, la Dame de M. H. L. Shring, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

A Montréal, le 4, M. Théophile St. Denis, à 32 ans
A Albany, le 1er, William Caldwell, écri.
A Chambly, le 4, William Boyd, écri., à 42 ans.
Au village de Missisquoi, Dr. Horatio Nelson May.
A Tolland, Massachussetts, le 20 mars, Cephas Mills, écri., père de feu J. E. Mills, écri., maire de Montréal, à l'âge de 89 ans.
A l'Isle-au-grues, J. Macpherson, écri., seigneur du lieu, à 66 ans.
A Rouge-Mont, le 1e, avril, M. Joseph-Charles Rottot adjudant en droit, à 20 ans et 9 mois.

BANQUE D'EPARGNES

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include: Balance due aux déposants, 31 décembre 1847, 3 Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour, Do. retiré do.

Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau. JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, 7 avril 1848.

AVIS

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu, Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

JOURNAL.

Le Journal d'Agriculture (Français) paraît une fois au commencement de chaque mois ; le prix de souscription n'est que de cinq chelins par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation ; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, &c., doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc. Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franchises de port, à M. l'Editeur.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vent d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix.

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

LE REPERTOIRE NATIONAL, OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître." (Le Canadien de 1807.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des écrivains Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enluis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et sous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire National, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 324 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou six chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposés chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lorrain et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

MEMBRE DE L'INSTITUT CANADIEN.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme.

Prix de chaque copie 2s. CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉREES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens, laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques années et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les Bâtimens dessus construits, consistant en Mai-on, Ecurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etalle et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYALD CHARRIER, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qi.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ETUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

LE VERITABLE PORTRAIT DE S. S. PIE IX.

PEINT D'APRES NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'Ecole Italienne, sera bientôt mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeront avec nous, nous confieront, en la reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

MANUEL

DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie.

" MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊQUE.

Librairie

ECCLESIASTIQUE

LE SOUSSIGNÉ ont l'honneur d'annoncer au public et à leur ami qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence de leurs ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront.

CHAPELEAU & LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.]

CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourrons désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et de fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des

PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à des prix bas que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

P. G. ENDRON, IMPRIMEUR.

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS. 6 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, Francis Hincks, A. Larocque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeVill, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et Jundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jundis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

A VENDRE.

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUÉ.

Village St. Paul, 20 mars 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement Messieurs les Curés, MM. les Marguilliers et Syndics de Paroisses, qui voudront bien le favoriser qu'il entreprendra toutes espèces de PEINTURE D'EGLISE, dans le goût de celles de l'Évêché, telles qu'Arabesques, imitations de Fresques, Architecture, Bois, Marbre, etc. s'adresser J. CASIMIR COURVILLE, rue Panet No. 72 Faubourg Québec, ou par lettres, franchises de poste à M. A. F. TAVANEAU, Grand Vicar de la Cathédrale.

Montréal, 25 février 1848.—3f.

AVIS.

MM. Les membres du Clergé et Commissaires d'Ecoles, qui désireraient se procurer d'Instruments qualifiés, pourront s'adresser au soussigné par lettres affranchées.

J. P. VALADE, Prés.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hopital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connoiseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. Damas Blanc, Craimois, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'après les nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Cibores Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 34, Cedar St. New-Yor.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEIGNEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre renouveau accordé aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 4. Chaque insertion subséquente, 0 0 10. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître, par exemple, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires; Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ber. N. P.; Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'K rôle près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.